

Vendredi 10 avril 2020

Finance durable : Pour une réglementation européenne plus efficace

La Commission européenne lance une consultation sur le **renforcement de sa stratégie Finance Durable**. Les gestionnaires d'actifs français saluent cette nouvelle étape en faveur du développement d'une finance durable à l'échelle européenne.

Depuis la COP 21 de 2015, la France a accéléré le rythme des **initiatives pour que l'investissement accompagne la transition vers une économie plus durable, anticipant** les objectifs portés par le Plan d'action de la Commission européenne.

Gérants et investisseurs ont l'obligation de communiquer sur leurs pratiques ESG depuis la loi Transition énergétique de 2015. Les deux Labels publics ISR et Greenfin, occupent aujourd'hui la première place en Europe, avec plus de 400 fonds labellisés ISR.

A fin 2018, l'encours de la gestion Investissement Responsable en France représente près de 40% des encours totaux, toutes approches confondues, soit près de **1.500 milliards d'euros**

L'AFG est pleinement engagée dans cette démarche Elle a notamment publié en mars 2020 un Guide de bonnes pratiques sur les stratégies de désengagement du charbon, procurant aux sociétés de gestion françaises un outil de référence unique en Europe et à l'international.

Le Plan d'Action sur la Finance durable présenté par la Commission européenne en mars 2018 a déjà généré d'ambitieuses propositions législatives, avec pas moins de 5 textes législatifs en cours d'implémentation.

Si l'AFG se réjouit de l'élan ainsi donné au développement de la finance durable en Europe, elle attire l'attention des législateurs sur l'articulation des textes déjà en préparation et les nouveaux textes à venir. Les investisseurs devront disposer de données standardisées, accessibles et auditées sur les entreprises et les projets financés pour pouvoir analyser les risques de durabilité, mesurer leur alignement avec une économie plus durable et en rendre compte à leurs clients.

Jusqu'alors les initiatives réglementaires ont mis l'accent sur les aspects environnementaux et climatiques. **L'AFG appelle à prendre en compte l'ensemble des sujets sociaux et de gouvernance**, facteurs clés pour le développement d'une finance durable fondée sur un meilleur équilibre des piliers E, S et G. La crise sanitaire que nous traversons et l'ampleur de la crise économique déjà amorcée confirment l'urgence de ce rééquilibrage vers les enjeux sociaux.

Enfin, la finance durable ne pourra se développer pleinement sans un renforcement de **l'éducation financière** des investisseurs. Comme l'a souligné l'AFG dans son Livre blanc Education financière publié en septembre 2019, il est important que les épargnants européens disposent des informations nécessaires pour éclairer leurs choix et leur permettre d'être davantage acteurs de leur épargne.

L'AFG portera la voix des gestionnaires d'actifs français dans sa réponse à la Commission, dans un délai qui, nous l'espérons, permettra à la profession un examen attentif de ces propositions, en dépit des circonstances exceptionnelles actuelles.

* * *

A propos de l'AFG www.afg.asso.fr ; Suivez-nous sur Twitter [@AFG_France](https://twitter.com/AFG_France)

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent plus de 4 000 milliards d'euros d'actifs, soit un quart du marché de la gestion d'Europe continentale.

Contact : Sylvie Aubry, responsable Presse, s.aubry@afg.asso.fr, 01 44 94 94 07



AFG - 41 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris

Tél. : 33 (0)1 44 94 94 00

afg@afg.asso.fr - www.afg.asso.fr